

Démouville

Rentrée scolaire : la maire répond aux critiques

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | mardi 28 août 2018
507 mots | -



Martine Françoise-Auffret, maire, a souhaité répondre aux craintes des parents d'élèves de l'école Françoise-Giroud. - Crédit Ouest-France

Le début d'été a été mouvementé pour les parents d'élèves de l'école primaire qui ont manifesté leurs craintes sur l'avenir de l'établissement et pointé du doigt la Ville.

Mobilisation des parents d'élèves

Début juillet, les parents d'élèves de l'école Françoise-Giroud avaient manifesté à trois reprises devant la mairie pour évoquer les problèmes à l'école. (*Ouest-France* du 5 juillet)

Ils n'avaient pas été reçus, la maire étant absente. Martine Françoise-Auffret, maire, a souhaité apporter quelques précisions. « Parmi les parents d'élèves, il a été relevé la présence de personnes extérieures et des candidats de la liste d'opposition aux dernières élections municipales. » Elle reprend les points évoqués dans les revendications.

Le départ du directeur Sylvain Bouvet

Directeur depuis un an, Sylvain Bouvet a été muté à l'école de Moulton-Chicheboville. « Je l'avais félicité lors de sa nomination à Démouville. Les mouvements et nominations d'enseignants relèvent de l'éducation nationale, le maire n'a aucun pouvoir en ce domaine. J'estime offensante la phrase du tract mettant en doute l'implication de la municipalité quant à la vie scolaire de nos enfants, ayant été moi-même institutrice quarante ans dont quinze ans à Démouville. »

Comité consultatif cantine

Les parents d'élèves réclamaient la mise en place d'un comité consultatif pour la cantine. Celui-ci est en cours de mise en place. « En effet, trois réunions de travail se sont tenues : le

personnel de restauration scolaire a rencontré Christophe Chaperon, conseiller municipal et formateur des cuisiniers de l'éducation nationale au niveau départemental. Depuis plusieurs mois, une réunion est programmée ce mercredi. »

La cour de récréation

La maire rappelle la nature des aménagements dans l'espace de récréation. « Il est constitué de plusieurs cours bitumées et aménagées avec des tables, des bancs et des buts, et d'une cour en herbe également dotée de buts. »

Les Atsem

Certaines écoles de communes voisines ne disposent pas d'un Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) par classe. « Il a été clairement dit au conseil d'école du second trimestre que quatre Atsem resteraient en fonction, appuyées par deux agents communaux afin de surveiller les dortoirs, pour quatre classes de maternelles. C'est un taux de mise à disposition exceptionnel pour les enseignantes. »

Scolarisation des enfants des communes extérieures

Elle n'est possible que si l'enfant a 3 ans au jour de la rentrée. 39 enfants démouvillais, nés en 2017, pourraient s'inscrire à la rentrée 2019. « Il est légitime pour le maire de favoriser la scolarisation des enfants de sa commune tout en préservant un effectif satisfaisant par classe. En aucun cas, l'inscription d'enfants extérieurs de 2 ans n'aurait empêché la fermeture de classe. »

La bibliothèque de l'école

Elle aurait dû conserver son emplacement d'origine. « Le changement d'avis des enseignants concernant la vétuste salle informatique qui devait devenir une classe, a obligé au déménagement de la bibliothèque. Un local provisoire a été mis en place mais n'est pas aménagé pour les PMR (personnes à mobilité réduite) et n'est donc pas accessible actuellement. »